

Baume-les-Messieurs

LETTRE D'INFORMATION DE LA MAIRIE

JANVIER 2024

SOMMAIRE

Travaux réalisés en 2023

Événements

État Civil

Une plongée dans les
archives...

Le tourisme en 2023

Urbanisme – PLU-HM 2023-
2028



MAIRIE

4, place de la Mairie

39210 BAUME-LES-MESSIEURS

baumesmessieurs@wanadoo.fr

www.baumesmessieurs.fr

03 84 44 61 41

Ouverture au public : du lundi au
vendredi de 9h à 12h.

LE MOT DU MAIRE

Chers Baumoises et Baumoises,

L'année dernière je pensais que nous allions retrouver des années plus sereines, mais il n'y en a rien été. Déjà une année difficile sur le plan du climat avec une sécheresse qui s'est prolongée suivi d'une période de fortes pluies à la fin de l'automne. Notre région a heureusement été épargnée d'épisodes calamiteux. Sans compter une nouvelle guerre au Proche-Orient et une forte inflation qui a vu renchérir tous les prix.

Tous ces événements ont eu des répercussions chez chacun d'entre nous et aussi au niveau de la commune.

Les français n'ont pas toutefois renoncé aux vacances et ont choisi des destinations comme le Jura, moins prisées que les côtes, plus vertes et moins coûteuses. De ce fait nous avons eu plus de fréquentation aux Grottes. Mais les familles ont limité leurs achats en boutique et leurs consommations au bar. A l'Abbaye, les touristes se sont contentés de visiter librement le site et l'abbatiale sans prendre la visite guidée. Le camping a quant à lui bénéficié de la fermeture de nombreux emplacements à Chalain et d'un nouvel engouement pour ce type de vacances.

Globalement, Baume-les-Messieurs est devenu le village le plus visité dans le Jura. Les premiers calculs sérieux faits dans le cadre de l'Opération Grand Site estiment une fréquentation de près de 600.000 visites par an. Je reviendrai en détail sur le tourisme dans notre commune dans la partie dossiers de ce bulletin.

Les travaux de toiture du Logis abbatial, comme je vous l'avais précisé, ont pris du retard. Nous attendons le feu vert de la DRAC et notamment la disponibilité des subventions pour lancer les appels d'offre en 2024. En ce qui concerne la toiture de l'église Saint-Jean, les offres ont été faites et là aussi nous attendons la réponse de la DRAC sur notre demande de subvention avant de lancer les commandes. Ces deux gros chantiers se dérouleront essentiellement en 2025.

Le financement de la restauration de notre patrimoine demeure une préoccupation majeure. Le 17 juin nous avons organisé avec AXA et la Fondation du Patrimoine une soirée concert. Monsieur Gabriel Attal ministre nous a fait l'honneur de sa présence.

Nous avons aussi réalisé plusieurs chantiers d'importance en 2023 :

- Aux Grottes : la mise en place d'une plateforme en contrebas de la passerelle et la rénovation des sanitaires du chalet,
- Au camping : la rénovation des vieux sanitaires,
- A l'Abbaye : la deuxième phase de remplacement par des leds de l'éclairage intérieur de l'abbatiale et la restauration des panneaux peints du retable et des reliquaires,
- Dans le village : la pose d'une passerelle sur la Seille et la mise en place d'un chemin piéton pour accéder au village depuis le camping et le nouveau parking. Remercions ici chaleureusement les propriétaires et le locataire exploitant qui nous ont permis cette réalisation très appréciée. Nous avons aussi procédé aux derniers enfouissements des réseaux rue de la Seille et au Mont du Chat.

Nous allons poursuivre nos investissements pour mettre aux normes nos équipements et entretenir notre patrimoine. Nous avons notamment engagé les phases préliminaires avec les autorités (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en ce qui concerne la protection des chauves-souris) pour pouvoir mettre en place un plan de rénovation sur cinq ans de nos installations à l'intérieur des Grottes.

Concernant l'UNESCO, après la remise en début d'année d'un formidable dossier de candidature, l'équipe projet de la Fédération Européennes des Sites Clunisiens a confirmé notre position pour être l'un des sites emblématiques, le seul en Franche-Comté, qui serait retenu dans ce cadre à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Les résultats 2023 de la commune devraient être satisfaisants et nous permettre de financer ces investissements mais nous devons veiller à quelques incertitudes comme notre litige avec ECLA, qui devrait trouver son dénouement en 2024, et en 2025 l'important financement des opérations de toiture.

Baumoises et Baumoises, espérons que l'année 2024 vous sera favorable à tous ainsi qu'à votre Commune.

Serge MOREAU

Restauration du retable

La partie centrale, sculptée, avait fait l'objet d'une restauration en 2021. Cette année, les volets du retable, les reliquaires et le tabernacle ont été transportés à Vesoul au Centre Régional de Restauration et de Conservation des Œuvres d'Arts et remis en place le 4 juillet. Une dernière intervention a eu lieu le 27 novembre. Subventionnée à 50% par la DRAC et 25% par le Département, le montant de la restauration s'élève à 22.584€ HT.



Éclairage intérieur de l'abbatiale

La deuxième phase de mise en valeur de l'intérieur de l'abbatiale, par l'ajout et le remplacement de l'éclairage existant par des leds, a concerné en 2023 le chœur. En 2024, l'ensemble de l'éclairage intérieur sera complètement en leds. Réalisée par l'entreprise Favier, l'opération s'élève à 30.994€ HT dont 7.935€ de subvention du Département.



Chemin piéton

L'installation de la passerelle sur la Seille débouchant sur le parking des Terreaux a permis, avec l'assentiment bienveillant des propriétaires et du locataire exploitant, de créer un chemin piéton fort agréable le long de la rivière jusqu'au pont du Gy Bega. Nos agents techniques se sont chargés de l'aménagement du parcours (débroussaillage, excavation, clôture...).

Ce chemin permet notamment aux personnes venant du camping et du nouveau parking de rejoindre le centre village et l'Abbaye par un chemin tranquille au lieu de la route très encombrée en période estivale. L'opération est plébiscitée par les visiteurs.



Plateforme d'accueil en bas de la passerelle des grottes

Courant mars 2023, les entreprises Bejean et GCBAT ont aménagé une structure d'accueil au bas de la nouvelle passerelle des grottes. Elle permet aux visiteurs d'attendre en toute sécurité et confort le début des visites guidées. La partie bois des bancs entourant la plateforme a été réalisée par la Menuiserie PAROT. Elle offre aussi une magnifique vue sur le départ du Dard. L'opération s'élève à 64.587€ HT subventionnée par le Département à hauteur de 24.825€.



Passerelle sur la Seille

Le 28 mars 2023 à 9h15, la passerelle traversant la Seille entre l'oratoire et le parking des Terreaux a été posée par l'entreprise Bejean (fabricant et spécialiste des structures galvanisées nouvellement installée à Beaurepaire-en-Bresse). GCBAT a réalisé le terrassement. Coût total de l'opération 40.990€ HT subventionné à 35% par l'État et 25% par le Département.

Sanitaire Camping de la Toupe

L'ancien bloc sanitaire du camping était devenu insuffisant et obsolète. Nous avons donc entrepris de rajouter deux douches et deux WC sous le préau du bâtiment et d'en réaménager complètement l'intérieur.

Cette rénovation et le travail de nos employés du camping, nous a valu les félicitations des campeurs sur la propreté de nos sanitaires.

Les Bâtisseurs Bletteranois ont suivi et coordonné les travaux pour un montant de 58.280€ HT subventionné à hauteur de 15.113€ HT par l'État et 11.660€ HT par le Département.



Sanitaires Chalet des Grottes

Les sanitaires du chalet des Grottes avaient besoin d'être réaménagés et modernisés. Nous avons réussi à ajouter un WC supplémentaire.

Le coût des travaux s'est élevé à 31.558€ HT dont 9.467€ de subvention de l'État et 7.515€ du Département.

Tri des déchets aux Grottes

L'opération consistant à sensibiliser les touristes au tri des déchets, sur le site des Grottes, avec la pose de panneaux pédagogiques et directionnels, a été un demi-succès. Nous allons continuer dans cette voie pour cette nouvelle saison touristique.

Travaux réalisés

Chargés de l'entretien général de la commune, nos agents techniques ont réalisé divers travaux de bucheronnage cette année. En effet de nombreux arbres ont été déracinés notamment suite à la maladie du frêne et aux variations climatiques.

Ils ont également réalisé de nombreux travaux. Parmi les plus importants : restauration du mur en contrebas de la Tour de Justice, construction de murets en pierre à l'entrée de notre nouveau parking, restauration du mur d'enceinte du cimetière, ...



Enfouissement réseaux

L'enfouissement des réseaux aériens (électrique, éclairage public et infrastructures téléphoniques) derrière la Mairie, rue de la Seille et au Mont du Chat a été réalisée. L'opération est d'un coût de 108.086 € TTC dont 35.869 € restant à la charge de la Commune. Il ne reste pratiquement plus de lignes aériennes à Baume.



Bancs

Avec l'apport généreux de l'association du *Vaut Deux* nous avons installé trois bancs sur un lieu qui est redevenu plaisant après avoir supprimé quelques places de parking devant le *Café de l'Abbaye*.



Toitures du Logis Abbatial et bas-côtés nord et sud de l'Abbatiale

Le dossier concernant la charpente et la couverture du Logis abbatial, après maintes études et discussions techniques avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), a été finalisé et le Préfet de Région a donné son accord le 23 octobre 2023. L'année 2024 sera consacrée essentiellement à l'instruction du permis de construire, à la mise en place des subventions et aux appels d'offres. Le chantier ne débutera sans doute qu'au début de l'année 2025. Le coût des travaux est estimé aujourd'hui à 1.425.000€ HT.

Parallèlement les études d'architecture des bas-côtés seront menées pour une réalisation des travaux en 2026. Bonne nouvelle : la DRAC ne demandera pas de couverture en laves pour le bas-côté nord.



Toitures église Saint Jean

Après bien des tergiversations la rénovation de la toiture devrait commencer prochainement. Les appels d'offres ont été faits et pour lancer les commandes nous attendons la validation du dossier de subvention par la DRAC sur la partie non couverte par l'indemnité de l'assurance. Il faudra toutefois attendre 2025 pour pouvoir enlever la bâche car les laves seront stockées et exposées aux intempéries jusqu'en mars 2025.



Soirée Fondation du Patrimoine et AXA du 17 juin 2023

Organisée par AXA une soirée concert suivi d'un cocktail a été l'occasion pour le mécène de nous remettre officiellement un chèque de 100.000€ destiné à la restauration des toitures de l'Abbaye. Monsieur Gabriel Attal, ministre du budget nous a fait l'honneur de venir à cette soirée dédiée à l'entretien et la restauration du patrimoine ainsi qu'à l'implication de l'État dans son financement. Monsieur le Ministre a insisté aussi sur le rôle de la Fondation du Patrimoine, de la Mission Bern et du Mécénat (AXA). Monsieur le Maire a pu faire admirer au ministre, souriant et à l'écoute, ainsi qu'aux nombreuses personnalités locales présentes, la richesse du patrimoine baumoïse et à la nécessité d'un soutien dans sa restauration. Le concert pendant lequel a été interprété le *Stabat Mater* de Pergolèse par le *Poème Harmonique* dirigé par Vincent Dumestre et organisé par *Les Saisons Baroques du Jura* fut d'une très grande qualité.



Visite de Monsieur le Préfet Serge Castel et Madame Sevenier-Muller Secrétaire Générale le 27 juillet 2023

A cette occasion, nous nous sommes entretenus de l'attractivité de Baume et des enjeux patrimoniaux et touristiques de notre petite commune. Notamment, comme dans toutes les communes touristiques, la diminution de l'habitat permanent au profit d'autres types d'habitation.

Autre sujet toujours d'actualité : l'utilisation des bâtiments de l'Abbaye (Logis abbatial, cure). Différentes idées ont été évoquées et Monsieur le Préfet nous a promis son aide. Par ailleurs nos interlocuteurs ont insisté sur notre environnement et la rigueur nécessaire en matière d'urbanisme avec une implication ferme de la DDT. Le litige avec ECLA sur l'assainissement et d'autres points ont aussi été abordés.

Cérémonie du 11 novembre

Cette cérémonie est l'occasion d'entonner ensemble *La Marseillaise* par respect aux morts pour la France. Une nouvelle fois nous déplorons la faible participation des habitants aussi bien à Sermu qu'au centre du village.

Espérons que la cérémonie de l'année 2024 ; année durant laquelle seront commémorés les 110 ans du début de la Grande Guerre et les 80 ans de la libération du Jura saura davantage vous mobiliser.



Repas des aînés



Marché de Noël

Succès considérable du marché de Noël qui a vu une fréquentation inédite dans une Abbaye enneigée pour l'occasion. Nombreuses félicitations pour la qualité des exposants et pour une décoration exceptionnelle. Remercions chaleureusement toutes les associations et bénévoles qui ont contribué à ce succès.



Expositions

Les salles de l'Abbaye et tout particulièrement les salles d'exposition dans la Tour de Justice ont accueilli plusieurs expositions cette année : icônes, gravures, peintures abstraites, peintures figuratives, art haïtien, ... Les réservations sont déjà nombreuses pour l'année 2024, n'hésitez pas à venir les découvrir tout au long de l'année !



Trail des Reculées et événements sportifs et caritatifs

Le *Trail des Reculées* est une nouvelle fois passé à Baume le 2 avril 2023 ; toujours avec un beau succès. Il traversera à nouveau notre commune le 7 avril 2024.

Cette année notre commune sera le lieu de plusieurs événements sportifs. Dans la nuit du 23 au 24 mars, la *Course du Cœur* traversera notre village sur son parcours menant des coureurs transplantés de Paris aux Arcs. Ce même 23 mars, des étudiants en BTS au CFA de Montmorot organiseront une randonnée caritative dans le cadre de la lutte contre le cancer.

Enfin dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, la Fédération Française de la Randonnée Pédestre organise des randonnées à travers la France avec passage de témoins de Nice à Paris. Notre commune sera traversée le 28 mars par cette randonnée. Nous vous communiquerons davantage d'informations sur ces événements au fur et à mesure de l'année.

Événements (suite) – État civil – Une plongée dans les archives...

Associations

Les traditionnelles Fayes et la fêtes des quilles organisées par le *Vaut Deux* ont eu un grand succès cette année.

Le Café Associatif Baumoïse a organisé plusieurs manifestations : concerts, conférences, ... Deux représentations, fort appréciées, du *Roi Lear* ont aussi été organisées en collaboration avec la Mairie.

Les *Amis de Bernon* ont produit un concert de grande qualité avec un groupe renommé *Les Curious Bards*.



DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION :

Serge MOREAU

MISE EN PAGE : Valentin
MARCHAND

CRÉDITS PHOTOS ET
ILLUSTRATIONS : La Mairie
remercie l'ensemble des
personnes dont les photos
nous ont été cédées pour
publication dans le présent
bulletin.



Décès :

Le 23 décembre 2022 : Madame Thérèse MAMELI veuve GALLO, 95 ans

Le 11 mai 2023 : Monsieur Christophe TRESY, 65 ans

Le 12 juillet 2023 : Madame Joëlle MARGUET née LÉGLISE, 69 ans

Le 26 septembre 2023 : Monsieur Jean PERADOTTO, 95 ans

Mariage :

Le 29 juillet 2023 : Guillaume MARGUET & Caroline BOIVIN

Naissance :

Le 2 octobre 2023 : Paulin GIRARDOT GRAND

Le 3 janvier 2024 : Ninon MARGUET

Une plongée dans les archives ...



Travaux sur la route des
Grottes



Photo de classe, 1950

L'année 2023 est devenue une année clef dans l'appréhension du tourisme à Baume-les-Messieurs et de son rang et poids dans l'attractivité touristique régionale.

C'est d'abord une étude quantitative et qualitative menée dans le cadre de l'Opération Grand Site dénommé « *Vignobles et Reculées du Jura* ». Ce territoire regroupe les villages vigneronniers autour de Château-Chalon et ceux des vallées de la reculée de Baume. C'est étude, s'appuyant sur 5 compteurs routiers, 5 éco-compteurs pédestres et 129 demi-journées sur le terrain, a comptabilisé entre avril 2023 et septembre 478.847 visites à Baume et 163.642 à Château-Chalon. Contrairement aux idées reçues seulement 26.000 visites passeraient par les deux sites. Je vous fais grâce de tous les détails à propos des fréquentations des parkings et du nombre de personnes par véhicule, la typologie des visiteurs et de leurs perceptions et avis. Sur notre site internet, vous trouverez quelques tableaux significatifs. Globalement 80% des visiteurs viennent en voiture pour visiter, se promener ou randonner. 97% arrivent à se garer relativement facilement. 85% habitent en France principalement Rhône-Alpes, Grand Est et les départements à l'entour. Les labels *Plus beaux villages de France*, *UNESCO* et *Parc naturel* ou *Natura 2000* sont souvent cités par les touristes. En conclusion sur l'année 2023 c'est environ 600.000 visites à Baume.

Le bilan de fréquentation été juillet-août 2023 de *Jura tourisme*, place les Grottes de Baume en première place avec 39.212 visiteurs devant le Musée du Jouet de Moirans-en-Montagne et la Grande Saline de Salins-les-Bains. Néanmoins ces deux sites progressent nettement mieux d'une

année sur l'autre. En ce qui concerne notre Abbaye, le comptage à son entrée ressort à 66.100 sur juillet-août, mais les visites guidées ne représentent que 5.789 visiteurs en recul de 18.63% par rapport à 2022 soit la plus forte baisse des sites et lieux de visite. Sur l'année 2023, c'est 140.000 personnes qui sont entrées visiter l'Abbaye mais nous avons su en retenir que 14.000 en visites guidées et audio-guides (contre 19.000 en 2022) ce qui est nettement insuffisant. La possibilité de visiter librement et gratuitement l'Abbaye et son abbaye est sans doute à l'origine de ce recul en période de faible pouvoir d'achat mais nous devons trouver des solutions pour améliorer nos positions.

Tous ces éléments montrent que Baume est le village le plus visité dans le Jura.

Toutefois tout n'est pas si positif même si nous avons toujours beaucoup d'atouts.

Notre village a aussi fait l'objet d'un audit des *Plus Beaux Villages de France* et des *Cités de Caractère*. Bien sûr nous avons conservé les labels mais pour les *Plus Beaux villages de France* le classement est maintenu avec réserves contrairement à Château-Chalon qui se distingue dans ce classement (plébiscité par 59% des visiteurs contre 38% seulement pour Baume). Les *Plus Beaux Villages de France* notamment ont noté trop de transgressions des règles et préconisations d'urbanisme qui nuisent à l'authenticité du village.

Des progrès restent encore à faire pour être au top.



Cluny et les
Sites Clunisiens
Candidature
Patrimoine Mondial

L'urbanisme, malgré l'opposition du Conseil Municipal de Baume, est devenu compétence d'ECLA en 2023.

A la suite de ce transfert, ECLA a lancé, pour l'ensemble des communes de l'agglomération, un **PLUi-HM** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat et Mobilité).

Ce plan devrait se dérouler sur plusieurs années avec pour objectif **une approbation en 2028**. Il s'agit donc d'un processus long et coûteux.

Le coût sera subventionné à 50% et le reste normalement pris en charge par ECLA. Je crains néanmoins que l'on fasse appel aux communes sous une forme ou sur une autre.

En tant que **SPR** (*Site Patrimonial Remarquable*), Baume-les-Messieurs, comme Lons-le-Saunier pour certains quartiers du centre-ville, doit aussi établir un **PVAP** (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine). Le PVAP est destiné à remplacer la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). Cette mission est articulée avec la démarche PLUi-HM et le PVAP sera annexé au PLUi-HM.

Sous la précédente mandature, Baume avait déjà commencé la démarche PVAP mais elle n'avait pas été menée son terme. Sur les bases de ce qui a déjà été réalisées, nous allons dans le cadre ECLA, reprendre le travail. Un appel d'offre a été lancé pour chacun des deux PVAP (Lons et Baume). L'étude, accompagnée de nombreuses réunions devrait durer plusieurs années. J'espère que pour Baume cela sera plus rapide. Pour Lons le travail n'a pas commencé.

La mission comprend 4 phases :

- Diagnostique du patrimoine historique, urbain, architectural, archéologique, artistique et paysager,
- Enjeux et objectifs de la gestion du Site Patrimonial Remarquable,
- Traduction réglementaire et finalisation du rapport de présentation,
- Finalisation, approbation et numérisation du PVAP.

En parallèle, nous participons à l'élaboration du **PLUi-HM**, sous la direction d'ECLA. Ce document propose un projet commun pour les 32 communes d'ECLA. Il identifie les défis du territoire pour construire un projet d'aménagement et de développement commun à l'horizon des 10 – 15 prochaines années.

Le PLUi-HM se dote de deux lettres supplémentaires pour l'habitat et la mobilité.

Le PLUi détermine l'usage des sols et la nature des activités sur l'ensemble du territoire intercommunal (zones à vocation urbaine « U », à urbaniser « AU », agricoles « A » ou naturelles « N »). Chaque zone possède un règlement qui définit les droits à construire, l'aspect des constructions qui peuvent être édifiées ainsi que les normes pour protéger certains espaces. C'est sur ces bases que seront accordés ou refusés les permis de construire, de démolir et d'aménager ainsi que les déclarations préalables de travaux.

Les documents d'urbanisme doivent naturellement respecter les règles imposées par les directives européennes, les lois et codes de niveau supérieurs notamment les code de l'urbanisme et de l'environnement, les schémas régionaux, etc. Il s'inscrit également dans un rapport de compatibilité avec le SCOT du Pays Lédonien

ECLA sera doté d'un document d'urbanisme unique, qui remplacera les PLU existants et fixera les règles d'urbanisme pour les autres.

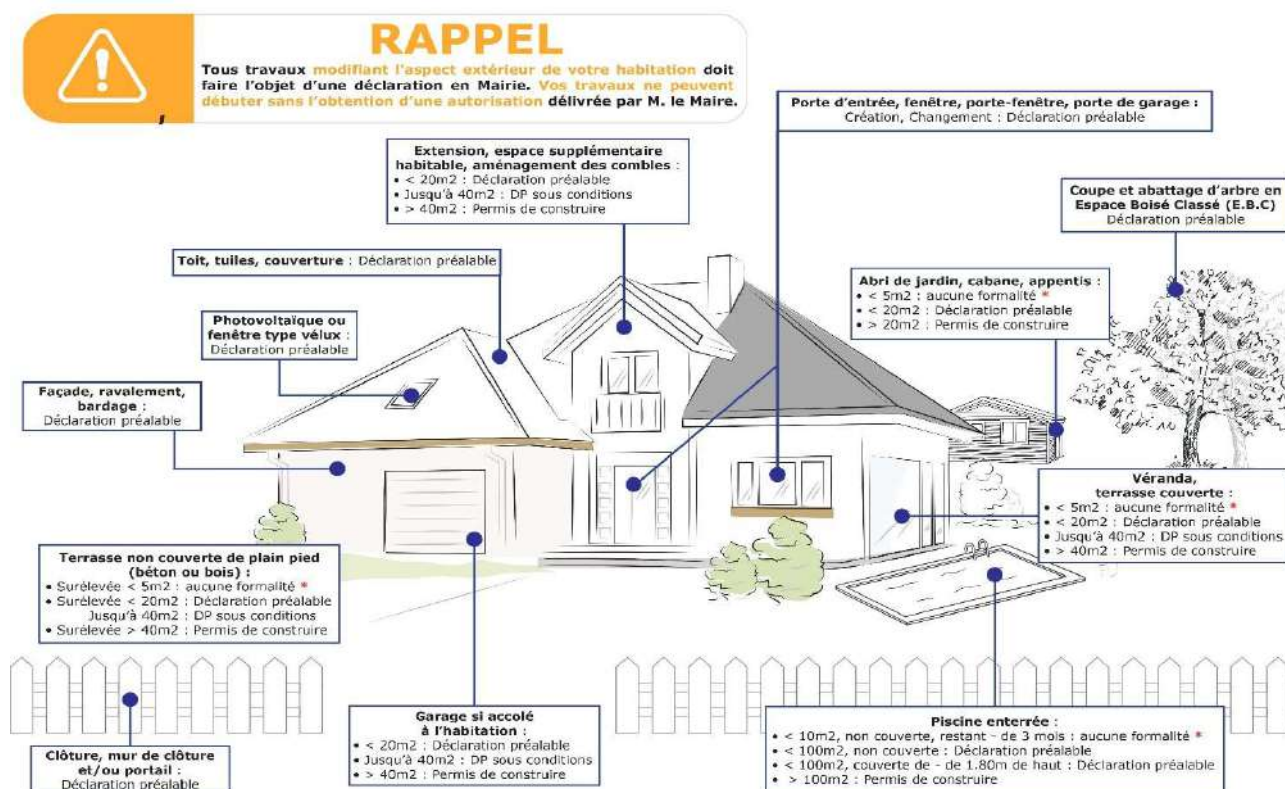
Principales étapes du PLUi-HM :

- Diagnostique (fonctionnement du territoire et enjeux),
- PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable),
- OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation),
- Règlement,
- POA (Programme d'Orientations et d'Actions),
- Annexes : plans, réseaux, etc.

Vous comprendrez aisément que ce PLUi-HM est d'une complexité redoutable et qu'il faudra des années pour qu'il aboutisse.

Néanmoins nous devons veiller à ce qu'il ne pénalise pas trop la commune présente dans la démarche.

Par contre en ce concerne le PVAP nous pourrions mieux faire valoir notre voix, puisqu'il ne s'agira que de Baume.



* sauf habitation en zone Architecte des Bâtiments de France (A.B.F)
Si votre habitation est concernée, merci de prendre contact avec le service Urbanisme.